

Concours « Kamishibai plurilingue » en ZENOS - édition 2025-2026

A QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

Cette action s'adresse à tous les établissements homologués de la Zone Europe du Nord-Ouest et Scandinave du réseau AEFÉ, à l'attention de tous les élèves de la Petite Section au CM2 !

Rappel de l'esprit du projet

Le *kamishibai plurilingue* permet de développer chez les enfants des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage, ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. En valorisant les langues présentes dans la classe sur un pied d'égalité, il favorise le vivre ensemble et la lutte contre les discriminations, en impliquant les familles.

Ce projet rejoint les objectifs du ministère de l'Éducation Nationale, qui propose que *la valorisation de la langue d'origine des élèves multilingues [...] permet à tous de découvrir, très tôt, que le multilinguisme est une richesse. Les activités conduites ouvrent les élèves à la réalité de la diversité linguistique [...] et fondent les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse, indispensable à la vie en société et à l'épanouissement de chacun*¹.

A vos projets !!!

¹ Programme d'enseignement pour le développement et la structuration du langage oral et écrit du cycle 1, MEN, rentrée 2025

REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par la Zone « Europe du Nord-Ouest et Scandinave » (ZENOS), représentée par Mme Merlet, IEN de la zone. L'objectif est d'encourager les participants à développer des projets ouverts sur la diversité des langues à travers la création des planches et des textes d'un kamishibai plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à toutes les classes des établissements du réseau AEFE ZENOS de 3 à 11 ans (écoles maternelles et élémentaires).

Les élèves doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Chaque groupe ou classe participante proposera un kamishibai.

L'inscription pour ce concours est à réaliser avant le **3 octobre 2025**.

Deux rencontres en visioconférence, animées par l'équipe de l'IEN de la zone, auront lieu durant l'année pour accompagner les équipes dans la réalisation de leur projet kamishibai.

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Les **planches** et les **textes** seront déposées sur un espace de dépôt prévu à cet effet. Ces planches seront accompagnées des textes, traduits lorsqu'ils ne sont pas en français, et d'un **fichier vidéo** présentant le kamishibai.

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) de **8 à 14 planches**.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour les illustrations (peinture, feutre, crayons, collages, multimodal, ...)

Le texte tapé à l'ordinateur doit être concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes en police moyenne par planche.

Toutes les formes narratives sont acceptées, y compris une narration en *voix off* de l'enseignant.e pour les plus petites classes.

Art.4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l'histoire (français, **langue du pays hôte** et deux autres langues minimum). Le kamishibai plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- **Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues** (même si l'on n'est pas locuteur de la langue) soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité des pratiques plurilingues.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo])

Art. 5 : Réception des kamishibais

L'ensemble des pièces requises (kamishibai, vidéo et retour d'expérience) sont à remettre sous format numérique avant **le 8 mai 2026**.

- Le kamishibai devra être **scanné en recto-verso, en couleur et déposé dans un dossier spécifique en ligne** qui vous sera précisé ou sur **un Digipad (<https://digipad.app/p/1249690/b1d0f2346849>)**.
- De plus, le kamishibai doit être **mis en voix** : une vidéo (fichier au format mp4 ne dépassant pas 1GB) doit être envoyée et déposée sur le même support (maximum 10 minutes). Cette mise en voix doit être faite avec la participation des élèves. En maternelle par exemple, l'enseignant peut assurer la narration et inclure les élèves dans les dialogues, les chansons.... La mise en voix peut être réalisée à l'aide de logiciels spécifiques.
- Une fois le kamishibai réalisé, l'enseignant devra répondre au Quiz « retour d'expérience » en ligne.

Art. 6 : Le Jury

Le jury sera composé des classes ayant participées au concours, accompagnées de deux enseignantes à l'origine du projet sur la zone et d'un membre au moins de l'équipe de l'IEN. En fonction du résultat le projet lauréat représentera la zone lors du « SupraConcours » organisé par KamiLala.

Les classes participantes ne pourront pas voter pour leur propre kamishibai.

Les enseignants, éventuellement avec l'aide de leurs élèves en fonction de leur âge et de l'organisation pédagogique de la classe, analysent et évaluent chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- *respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- *place et utilisation des langues dans l'histoire
- *diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- *construction de l'histoire
- *créativité dans les illustrations
- *qualité de la mise en voix
- *respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Art. 7 : Droit à l'image et Droits d'auteur

La **diffusion** des projets réalisés dans la zone se fera à partir des outils de mutualisation de la zone et des réseaux sociaux de l'AEFE. A ce titre, la voix des enfants faisant partie intégrante du **droit à l'image**, chaque enseignant(e) devra impérativement **recueillir l'autorisation parentale pour l'enregistrement et la diffusion de la voix** de leur enfant dans le cadre du projet. Un modèle de formulaire spécifique est à disposition des collègues sur le DigiPad.

En outre, par sa participation, chaque enseignant s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction** et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibai soit intégré dans les outils de communication de réseau Kamilala (site internet et réseaux sociaux) ainsi que son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur. De son côté, le réseau Kamilala s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibai par les auteurs, devra être apportée la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibai plurilingue de l'AEFE ZENOS et du réseau Kamilala". Le logo du concours pourra également être apposé.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibai gagnant acceptent que leur travail puisse être légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du Concours

Ce concours est organisé par le bureau de l'IEN de la ZEONS, et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de l'association française Dulala (D'Une Langue A L'Autre) en charge de son animation.

CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamilala 2025-2026, voici la marche à suivre :



Inscrivez-vous avant le **3 octobre 2025** en remplissant le Formulaire d'inscription en ligne.



Envoyez-nous votre kamishibai plurilingue avant le **8 mai 2026** (consultez les modalités d'envoi dans le Règlement du Concours).



Le jury, exclusivement composé des classes ayant participées au concours, élira les gagnants durant le mois du **Mai des Langues** au mois de **mai 2026**.



Rendez-vous ensuite pour la remise des prix du Concours ! (Date et lieu à préciser).